

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00220

DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ET LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX POUR UNE DUREE DE TROIS ANS (2021-2023)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ CRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210610-02021002200

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ET LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX POUR UNE DUREE DE TROIS ANS (2021-2023)

Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie métropolitaine de prise en compte de la biodiversité et des trames verte et bleue, dans l'ensemble de ses compétences.

A ce titre, elle souhaite valoriser et donner une plus forte visibilité au partenariat qu'elle a depuis longtemps avec les acteurs associatifs de protection de la nature présents sur son territoire que sont France Nature Environnement (FNE) Loire et Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO AURA –Loire). En effet, ces acteurs sont devenus incontournables pour la connaissance acquise de la biodiversité locale, et les accompagnements réalisés auprès des collectivités en matière d'enjeux pédagogiques ou d'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de restauration des milieux naturels ou de la nature en ville.

Il est proposé de renouveler ce partenariat entre Saint-Etienne Métropole et ces deux associations pour une durée de trois ans (2021-2022-2023). Chaque année, il fera l'objet d'un vote pour fixer le montant de la subvention inscrite au budget annuel de la direction Développement Durable et Energies.

1- L'association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)

FNE est une association reconnue d'utilité publique depuis le 21 juin 1984 qui est agréée par les Ministères de l'Ecologie et du Développement Durable depuis le 11 février 1988, de l'Education Nationale le 1er janvier 1996 et par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports depuis le 19 avril 2014. L'association FNE Loire fédère une vingtaine d'associations du département.

La fédération joue un rôle essentiel d'information et de sensibilisation auprès de tous les publics. FNE fédère plus de 3500 associations de protection de la nature et de l'environnement en France et regroupe près de 1 000 000 de membres actifs.

FNE Loire dispose d'une capacité d'expertise du fait de l'existence de ces réseaux et de leur animation. Elle est, de ce fait, un partenaire de Saint-Etienne Métropole depuis sa création.

Il est proposé que Saint-Etienne Métropole s'entoure des compétences de cette association pour mener à bien les projets suivants (détaillés dans la convention jointe en annexe), pour une durée de trois ans à partir de 2021 :

Axe 1- Sensibilisation de tous les publics à l'écocitoyenneté et à la transition écologique des territoires

- Ateliers éco-citoyens dans les communes,
- Accompagnement des écoles volontaires engagées dans la démarche « Ecole

écocitoyenne et son quartier » partenariat fort réunissant le service sensibilisation de Saint-Etienne Métropole, l'Education Nationale et FNE Loire,

- Accompagnement de Saint-Etienne Métropole dans l'animation de séances de sensibilisation auprès de différents publics dans le cadre de la programmation de la prochaine Biennale du design, ou adossées à d'autres programmations événementielles à venir sur le territoire métropolitain.

Le Jeu de société « Mission transition » sera mobilisé pour sensibiliser et favoriser le déploiement d'actions à tous les niveaux (individuel et collectif).

Axe 2- La connaissance et la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité du territoire

- Préparation de supports pédagogiques et de retours d'expérience,
- Accompagnement technique sur la démarche de réduction de l'utilisation des phytosanitaires « Zéro Phyto » engagée sur les 3 bassins versants du territoire métropolitain, en lien avec les Contrats de rivière. L'objectif est l'obtention de la labellisation régionale « Commune sans pesticide », plusieurs communes de Saint-Etienne Métropole étant intéressées par une labellisation en 2021,
- Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Gorges de la Loire,
- Poursuite de la connaissance et la diffusion des enjeux de biodiversité,
- Animation d'une démarche de progrès « Pour des territoires engagés » (PTE) qui est un levier développé par France Nature Environnement (FNE) Loire et déployé auprès des communes de Saint-Etienne Métropole.

Compte tenu de l'intérêt métropolitain des actions ci-dessus décrites et initiées par l'association, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la FNE Loire à hauteur de 47 000 € pour 2021.

Ces subventions seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2021 au budget Développement Durable et énergies pour un montant de 43 200 € et au budget Assainissement Rivières pour un montant de 3 800 €.

2- La Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO)

La Ligue pour la protection des oiseaux LPO est la première association de protection de la nature en France avec plus de 45 000 adhérents, elle s'appuie sur un réseau national dynamique et structuré par des délégations régionales et départementales telle que celle de la Loire. La LPO est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Ses objectifs sont la protection, la sauvegarde et la valorisation des oiseaux et de leurs milieux naturels.

En 2021 et pour une durée de trois ans, Saint Etienne Métropole s'entoure des compétences de cette association pour mener à bien les projets suivants (détaillés dans la convention jointe en annexe).

Axe 1 – Accompagner les collectivités pour une meilleure prise en compte de la Biodiversité dans les politiques publiques

- Programme d'accompagnement des collectivités en faveur de la prise en compte de la biodiversité,
- Expertise en matière de renaturation des cours d'eau,
- Expertise en matière d'ouvrage d'art : accompagnement de la direction de la Voirie pour l'intégration de la biodiversité dans les programmes de travaux,
- Ces accompagnements consistent en la réalisation de diagnostics, préconisations, suivis chantiers pré et post travaux sur la base du programme d'intervention prévisionnel des services, et feront l'objet d'une valorisation pédagogique,
- Intégrer la prise en compte de la Biodiversité dans les pratiques métiers agents de la Métropole.

Axe 2 – Mieux connaître et valoriser la biodiversité locale

- Réalisation d'inventaires écologiques

Axe 3 – Sensibilisation de tous les publics à l'écocitoyenneté et à la transition écologique

- Accompagnement et conseils aux habitants pour la gestion et l'entretien de leurs espaces privés,
- Organisation, en partenariat avec la Métropole, des Rencontres des Refuges LPO Collectivités et Entreprises à l'occasion des 20 ans.

Compte tenu de l'intérêt métropolitain des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la LPO à hauteur de 26 800 € pour 2021.

Ces subventions seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2021 au budget Développement Durable et Energies pour un montant de 13 000 €, au budget Voirie pour un montant de 10 000 € et au budget Assainissement Rivières pour un montant de 3 800 €.

De par leur expertise et leur connaissance des enjeux territoriaux, FNE et la LPO contribueront à définir et à diffuser la stratégie métropolitaine en matière de biodiversité. Les 2 associations contribueront aussi aux outils développés dans le cadre du plan de formation interne à destination des agents. Cette dynamique de prise en compte de la biodiversité dans les compétences et pratiques métropolitaines engendre de la pédagogie et un changement de regard pour faire évoluer le niveau d'acceptabilité.

Les Atlas de Biodiversité Communal (ABC) seront réalisés en continuité avec les éléments déjà produits et en lien avec l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité. En fonction du résultat obtenu, l'objectif sera de monter en connaissance et d'associer les habitants à la connaissance et à la préservation de la biodiversité de proximité en les rendant acteurs sur leurs communes.

Les deux associations enverront chaque mois à Saint-Etienne Métropole une proposition d'article court avec illustration pouvant valoriser les actions mises en œuvre ou accompagnées par l'agence sur le site www.tousacteursduclimat.fr et le site web du Contrat vert et bleu intitulé « SEM'Ap verte et bleue ».

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement de ces subventions pour un montant de 47 000 euros à la FNE Loire, et pour un montant de 26 800 euros à la LPO AURA section Loire pour l'année 2021,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de partenariats afférentes à ces demandes de subventions,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Développement Durable et Energies et autres directions concernées de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU